

Compte rendu de la séance du lundi 05 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Isabelle BEJANIN

Ordre du jour:

- Approbation du compte de gestion 2017,
- Approbation du compte administratif 2017,
- Approbation de l'affectation du résultat,
- Vote du budget 2018,
- Questions diverses,

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (DE 2018 016)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 de la Commune, établi par la Trésorerie de Loches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017,
DIT que les dépenses et les recettes ne donnent lieu à aucune observation.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF (DE 2018 017)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les résultats du compte administratif 2017 de la Commune et demande aux élus de se prononcer sur ces résultats, il participe aux débats afin de répondre aux interrogations des membres élus.

Dépenses de fonctionnement : 420 305.95
Recettes de fonctionnement : 480 523.38
Dépenses investissement : 479 200.71
Recettes investissement : 673 348.89

Monsieur le Maire est absent du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessus,

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT (DE 2018 018)

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE CHEDIGNY

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte Administratif 2017

INVESTISSEMENT

Résultats de clôture 2016 (report au 01/01/2015 en 001)	- 283 758.47
Résultats des opérations 2017 (recettes excédent)	194 148.18
Déficit – imputation au 001 en DI sur 2017	- 89 610.29

<u>RESTES A REALISER</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	90 950.00

<u>Besoin de financement en investissement</u>	1339.71
<u>RI sur BP 2018</u>	

FONCTIONNEMENT

Résultats de clôture 2016 après affectation Des résultats (excédent 002)	0.00
Résultats 2017 (recettes – dépenses)	60 217.43
Si besoin de financement de l'investissement (1068)	0.00

SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT : 60 217.43 Imputation à l'article 002 en RF sur 2018

VOTE DU BUDGET 2018 (DE 2018 019)

Monsieur le maire après avoir apporté des informations sur l'établissement du budget, précise que celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) :

- le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
445 200.00 €

- le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
290 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2018,

DIT que les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 445 200.00 €

et que les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme 290 000.00 €

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2018 (DE 2018 020)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 31 mars 2015 (DE 2015-010) concernant l'augmentation des taux d'impositions pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 12.83 %

Taxe foncière bâti : 15.05 %

Taxe foncière (non bâti) : 35.67 %

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux pour l'année 2018 et demande aux élus de délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition votés le 31 mars 2015.

DIT que les taux d'imposition 2018 restent identiques aux taux 2017 :

- Taxe d'habitation : 12.83 %

- Taxe foncière bâti : 15.05 %

- Taxe foncière non bâti : 35.67 %

COMMISSION CLECT (RETIRE ET REMPLACE DEL 2018-003) (DE 2018 021)
RETIRE ET REMPLACE DEL 2018-03

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE pouvoir au Maire, Pascal DUGUÉ à représenter la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en tant que titulaire,
DIT que Gilles MORISSE est nommé suppléant,